

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

Date de la convocation :
5 juillet 2024

Date d’affichage :
5 juillet 2024

Objet

N° 24.07.11 – 040
Décision modificative –
Budget Forêt

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d’Alain CAUNEGRE (Premier Adjoint).

Présents : Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESETE, Sébastien TEULE.

Absents : Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Rose-Marie BEGUERIE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Philippe SAINT MARTIN.

Procuration : Frédérique CHARPENEL donne procuration à Alain CAUNEGRE – Sébastien FAISSOLLE donne procuration à Michel CASTETS – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Rose-Marie BEGUERIE donne procuration à Isabelle MAINPIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

BUDGET FORÊT

Considérant que le 25 juin 2024, lors de l’adjudication organisée pour la succession DOSPITAL, la commune s’est portée acquéreur des parcelles suivantes, en vertu de la délibération 24.06.19- 037 :

Section	N°	Lieudit	Surface
BC	24	MONPOURCERE	01 ha 46 a 25 ca
BC	27	MONPOURCERE	05 ha 08 a 50 ca
BC	32	MONPOURCERE	01 ha 64 a 50 ca
BC	33	MONPOURCERE	03 ha 46 a 50 ca
BC	65	LANDE DE BATAILLET	02 ha 94 a 40 ca
BE	77	LHOMME	01 ha 46 a 55 ca
BE	112	LOPPOU	00 ha 65 a 40 ca
BE	114	LOPPOU	00 ha 92 a 90 ca
BE	124	LOPPOU	00 ha 66 a 92 ca
BE	125	LOPPOU	02 ha 77 a 90 ca
Total surface :			21 ha 09 a 82 ca

Le prix d’acquisition est de 370 000 € auquel il convient d’ajouter 33 800 € de frais d’acquisition.

Il convient donc de prévoir la décision modificative permettant la réalisation de cette vente.

FONCTIONNEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
023 – virement à la section d’investissement	403 800 €	

Le Budget Forêt ayant été voté en excédent de 422 374, 12 €, l'excédent prévu est réduit à due concurrence.

INVESTISSEMENT

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Article 2117– Bois et Forêts	403 800 €	
021– Virement de la section de fonctionnement		403 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix « pour », 1 voix « contre (Sébastien Teulé) et 1 abstention (Aurélie Soubest), décide :

- de voter la décision modificative n°1 au Budget Forêt 2024 telle que décrite ci-dessus.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 16/07/2024
Le Premier Adjoint,



Soustons, le 12 juillet 2024,
Le Premier Adjoint,
Alain CAUNEGRE

